

Séance du 30 septembre 2021

Au sein des locaux de la FNCCR, Salle Josy MOINET

20, Boulevard Latour-Maubourg – 75007 PARIS

Compte rendu

Participants :

M. Xavier Pintat, président du comité du système de distribution publique d'électricité

Au titre des représentants de l'Etat :

Absent excusé : Laurent Petiau, adjoint au chef du bureau des services publics locaux, représentant la direction générale des collectivités locales.

Absent excusé : Nicolas Clausset, en tant que commissaire du gouvernement représenté par
Coralie Ruffenach, cheffe du bureau des services publics locaux à la direction générale des collectivités
Julien Barreteau, adjoint au chef de bureau- système électrique, programmation et réseaux - DGE

Sébastien Justum, directeur de participations Energie adjoint (Agence des Participations de l'Etat)

Au titre des représentants des intercommunalités et des régions :

M. Jean-Patrick Masson, vice-président de la communauté urbaine du Grand Dijon,
Philippe Angotti, directeur général adjoint de France urbaine,

En tant que représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis :

M. Xavier Pintat, président de la FNCCR, accompagné d'un expert, Pascal Sokoloff, directeur général de la FNCCR,

Au titre de représentants des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité : M. Guy Hourcabie, président du syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre,.

Jean-Luc Dupont, président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire,

Experts : Charles-Antoine Gautier, directeur adjoint département Energie, FNCCR et Anne Barbarin, Cheffe du service développement des réseaux d'électricité et de gaz, FNCCR

Au titre de représentants des entreprises locales de distribution :

M. Olivier Dubray, directeur SICAE Est

Au titre des représentants de la société Enedis :

Absente excusée : Mme Corine Fau, directrice finances, achats et assurances représenté par Jean-François Vaquiéri, secrétaire général

Christian Buchel, directeur clients, territoires et Europe

Antoine Jourdain, directeur technique

Au titre de la Commission de régulation de l'énergie :

Anne-Sophie Dessillons – directrice des réseaux adjointe au sein de la commission de régulation de l'énergie

Absent : Laurent Gerault, conseiller régional des Pays de la Loire, représentant des régions.

Stéphane Pagès, secrétaire du CSDPE



Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2020

2. Politique d'investissements d'Enedis – année 2022, pour avis
3. Bilan des conférences NOME 2020, site internet, perspectives conférences NOME 2021
4. Plan de développement des réseaux : point sur la concertation à la demande de la DGEC
5. Proposition de modification du règlement intérieur à la demande du Président
visant à ajouter à la fin de l'art. 3 du règlement intérieur un alinéa ainsi rédigé :
« Chaque membre du comité peut être accompagné d'experts, dans la limite de [par exemple 3]. Ces experts ne prennent pas part aux votes ; ils sont soumis à l'obligation de confidentialité et aux mesures d'exclusion en cas de non-respect de cette obligation prévues pour les membres du comité par le présent article »
6. Mise à jour de l'arrêté portant nomination des membres du CSDPE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2020 est validé.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS D'ENEDIS – ANNEE 2022, POUR AVIS

Le critère B en 2020 a atteint la valeur de 54,8 mn, le meilleur critère B à date. A fin août, nous sommes en capacité de sortir à fin 2021 avec un critère B du même ordre. Les hypothèses prises pour la politique CAPEX 2035 intègrent une inflexion des raccordements constatée à fin 2020 notamment liée à l'accélération de la transition écologique à la fois concernant les IRVE (de 9 millions à 15 millions versus hypothèse 2019) mais encore les besoins en raccordements et renforcements de réseaux.

Par ailleurs, une augmentation de 20% sur les investissements de modernisation avec un renouvellement accéléré des fils nus BT pour corriger la dérive de la performance du réseau aérien BT (3000 incidents/an, soit +6%/an depuis 4 ans) et augmenter sa résilience climatique, en relation avec les AODE, la priorisation du renouvellement des câbles en papier imprégné HTA et BT par datamining (Big Data), le lancement de la Rénovation Programmée (l'année 2020 ayant été défavorable), le renouvellement des colonnes montantes au titre de la « loi Elan » (40 M€/an) et un programme « inondations et crues », dont la mise en oeuvre a débuté en Ile-de-France et va s'étendre aux autres régions.

Antoine Jourdain précise que la politique CAPEX a été partagée lors de divers ateliers ou réunions avec France urbaine et la FNCCR et se tient à disposition.

Le Président précise que le formalisme dans la présentation des conférences NOME est plus détaillé.

Jean-Patrick Masson verrait utile une trajectoire à 2/3 ans avec l'évolution du point d'atterrissage 2035 fonction de l'évolution des dynamiques. Avec l'idée de mettre en évidence les dynamiques et les déformations à l'œuvre. S'inscrire à la fois dans le temps court mais aussi le temps long de la planification. Avec une présentation visuelle qui en permette une lecture aisée.

Antoine Jourdain précise qu'une actualisation des hypothèses de la politique CAPEX 2035 dans un contexte de fortes évolutions sera faite en 2022.

Jean-Luc Dupont exprime l'intérêt d'avoir un référentiel de présentation de la politique et de s'y tenir afin d'en mesurer dans la durée les dynamiques et évolutions.

Avis positif du CSDPE.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN DES CONFERENCES NOME 2020, SITE INTERNET, PERSPECTIVES CONFERENCES NOME 2021

Présentation par le secrétaire du CSDPE du premier bilan des conférences NOME suivant le format de l'arrêté NOME du 6 janvier 2020 et intégrant les principes actés en CSDPE.

Des conférences non tenues sur certains départements notamment en IDF (absence de tenue de la conférence interdépartementale Paris et 1ère couronne) ne permettent pas une vision exhaustive des investissements réalisés et projetés en France métropolitaine. Par ailleurs, il est nécessaire de travailler à l'exhaustivité des données et à leur fiabilité, certaines conférences départementales ne réunissant pas tous les investisseurs et les prévisions d'investissements sur l'année N+1 étant souvent parcellaires.

Le site internet du CSDPE qui répond aux obligations réglementaires dans sa version première est salué par l'ensemble des participants. Il permet d'assurer le fonctionnement du CSDPE (documents de références, documents partagés, compte-rendus, avis), de stocker dans le temps l'ensemble des conférences départementales et de leurs données et d'en restituer des synthèses au niveau national, le cas échéant régional.

Il est acté d'en donner accès aux seuls membres du CSDPE et de leurs experts avec la capacité d'en exporter les données avec la confidentialité qui s'impose.

Il est décidé de stabiliser le site dans sa version actuelle la première année pour permettre le travail de fiabilisation de remontée de la donnée et leur complétude, ce qui nécessite une mobilisation des acteurs Préfets, DGEC, Enedis et AODE. En vue d'améliorer le nouveau cycle de conférences 2021.

Mais aussi comme le suggère Julien Barreteau de s'approprier dans un premier temps une somme de données très importante et ce que l'on peut ou ce que l'on veut en faire en terme d'exploitation.

L'année à venir doit donc être consacrée à stabiliser et fiabiliser la production des données avant même d'envisager toute évolution du site.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE DEVELOPPEMENT DE RESEAUX : POINT SUR LA CONCERTATION A LA DEMANDE DE LA DGEC

Julien Barreteau précise que le plan de développement de réseaux participe d'une vision prospective à échelle des 5 à 10 ans des réseaux. Il est important de partager sur l'évolution globale du système électrique et des hypothèses prises en compte par le GRD. L'idée est non pas de disposer de chiffres détaillés mais bien de partager sur la doctrine qui sous-tend les investissements et de préciser les principales priorités. Il reste à préciser le niveau de granulométrie, la finesse et la maille de présentation du PDR.

Une version martyre du décret existe à date qu'il propose de mettre en circulation dès que l'ébauche du texte sera stabilisée auprès des acteurs.

Antoine Jourdain précise qu'Enedis a lancé les travaux et que les divers acteurs du CSDPE seront consultés. Pascal Sokoloff souscrit à la fois à des rencontres collectives favorisant le partage et le brainstorming mais aussi l'importance de bilatérales avec les divers acteurs en amont de la publication du décret.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR A LA DEMANDE DU PRESIDENT

Suite au débat, il est décidé de modifier la fin de l'art. 3 du règlement intérieur par un alinéa ainsi rédigé : « *Chaque membre du comité peut être accompagné d'experts, dans la limite de 3 pour chacune des Fédérations. Ces experts ne prennent pas part aux votes ; ils sont soumis à l'obligation de confidentialité et aux mesures d'exclusion en cas de non-respect de cette obligation prévues pour les membres du comité par le présent article* »

POINT 6 MISE A JOUR DE L'ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CSDPE

RAS